

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 17 MAI 2019**

Le treize mai deux mil dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

06 mai 2019

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER (*arrivée à 20h25*) – HUET – LE PALMEC – SEMPEY

Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION.

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – FAUCHOUX – GANDIN – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX (*arrivée à 20h06*) – SEIMANDI.

Messieurs ENIZAN – ETIENNE – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PARTHENAY – PETTIER – RENAULT – TILLARD.

PROCURATIONS :

MME BOURGOGNON a donné procuration à MME ROUAUX,

MME DAUGAN a donné procuration à MME LE MAIRE,

MME HERRISSON a donné procuration à MME GANDIN.

ABSENT :

M. BRETEAU.

SECRETAIRE: M. PETTIER

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
19-104	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2019	Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mmes GRELIER et ROUAUX absentes pour ce vote), le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> ADOpte le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
19-105	MME SEMPEY	MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DANS LES INSTANCES	Après avoir délibéré, à l'unanimité (MME GRELIER absente pour ce vote), le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> VALIDE les désignations telles que présentées en séance.
19-106	M. PERON	FIXATION DE LA DOTATION 2019 A L'ECOLE NOTRE DAME	Après avoir délibéré, à l'unanimité (MME GRELIER absente pour ce vote) - MME DAUGAN et M. PARTHENAY ne prennent pas part au vote - le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> VALIDE le montant de la dotation définitive 2019 à verser à l'école Notre-Dame, à hauteur de 166 375.31 € à laquelle s'ajoutent 1 808.68 € pour les fournitures scolaires et 2 360.76 € pour les sorties éducatives, soit un total de 170 544.75 € ; <input type="checkbox"/> PRÉCISE que cette dotation définitive annule et remplace les montants prévisionnels inscrits au Budget Primitif 2019 ; <input type="checkbox"/> AUTORISE le versement de cette dotation à l'école Notre-Dame par acompte selon les termes du contrat d'association.

19-107	M. PERON	BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	Après avoir délibéré, à l'unanimité (MME GRELIER absente pour ce vote), le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> VALIDE la décision modificative N°1 sur le budget Principal, <input type="checkbox"/> AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.
19-108	M. PERON	ACQUISITION DE MATÉRIEL SCÉNIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION BRETAGNE	Après avoir délibéré, à l'unanimité (MME GRELIER absente pour ce vote), le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention pouvant être affectée au projet d'acquisition de matériel scénique auprès de la Région Bretagne et à signer tous les documents y afférents.
19-109	M. PERON	PARKING NORD DE LA GARE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU PAYS DE BROUILLON	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention pouvant être affectée au projet auprès du Pays de Brocéliande, au titre du contrat de partenariat, et à signer tous les documents y afférents.
19-110	M. PERON	PARKING NORD DE LA GARE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION BRETAGNE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention pouvant être affectée au projet auprès de la Région Bretagne et à signer tous les documents y afférents.
19-111	MME SEMPEY	CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <input type="checkbox"/> AUTORISE le Maire à signer la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat et tous les documents y afférents.
19-112	MME SEMPEY	EUREKA EMPLOIS SERVICES - CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec l'association Eurêka Emplois Services et tous les documents y afférents ; - PRÉVOIT les crédits au budget.
19-113	MME SEMPEY	CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - CRÉE le poste non permanent pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, tel que présenté en séance ; - AUTORISE le Maire à signer le contrat afférent, - PRÉVOIT les crédits au budget.
19-114	MME SEMPEY	REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE MISSION	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ADOpte les taux de remboursement des frais d'hébergement et de repas selon le barème et les modalités présentés en séance, - PRÉCISE que ces montants suivront l'évolution de la réglementation en vigueur.
DÉVELOPPEMENT URBAIN			
19-115	M. DENEUVE	ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN - PARCELLES AV n°142 ET 143 - RUE DE LA TANNERIE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles AV n°142 (8 888 m²) et 143 (748 m²) pour 200 000 € hors frais hors droit.

19-116	M. DENEUVE	DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN BOULEVARD DUCHESSE ANNE/RUE RAOUL IER - NEOTOA - PARCELLES AV n°137 et 211	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLASSE dans le domaine privé de la Commune la bande de terrain objet de la demande susvisée ; - AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente du bien et tous les documents qui s'y affèrent ; - DIT que le document d'arpentage contradictoire définitif est à la charge des demandeurs ainsi que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (frais administratifs liés à l'enquête publique + acte notarié) ; - DIT que le montant de la vente est fixé au prix de 60 970 € pour 1087 m² selon le bornage du 25 octobre 2017 (parcelles AV n°137 et 211) ; - ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2017-172 susvisée par la présente délibération.
--------	------------	---	--

ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

19-117	M. THIRION	TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT MONTFORT COMMUNAUTE A	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'OPPOSE au transfert de la compétence assainissement à Montfort Communauté à compter du 1er janvier 2020 ; - DEMANDE le report du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2026.
--------	------------	---	--

ÉDUCATION – SOLIDARITÉ - FAMILLE

19-118	MME PALMEC LE	CONVENTION CAF « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) - PERISCOLAIRE » - AVENANT 2019-1	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2019-1 Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) « Périscolaire », celui-ci prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.
19-119	MME PALMEC LE	CONVENTION DE PARTENARIAT MONTFORT COMMUNAUTE / VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU / ASSOCIATION LES PETITS CHOUNS - AVENANT N°1	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de partenariat entre Montfort Communauté, la commune de Montfort-Sur-Meu et l'association « Les Petits Chouns ».
19-120	MME PALMEC LE	CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU / SAPEURS-POMPIERS D'ILLE ET VILAINE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire.

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES

19-121	M. PETTIER	SUBVENTION 2019 / COMITÉ DE JUMELAGE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité – MME LE GUELLEC ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE une subvention de 3053,70 € au titre du fonctionnement de l'association Comité de Jumelage, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention, - ANNULE ET REMPLACE la délibération n°19-85 par la présente délibération.
19-122	MME FOUCARD	CONVENTION VILLE / AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL RELATIVE A LA TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la tarification de la saison culturelle entre l'Amicale du personnel communal et la ville de Montfort-sur-Meu.
19-123	MME FOUCARD	CONVENTION VILLE / BRETAGNE BUISSONNIERE GUIDAGE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention entre l'Agence Bretagne Buissonnière Guidage et la ville de Montfort-sur-Meu.

19-124	MME FOUCARD	SAISON CULTURELLE – RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE SPECTACLE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à solliciter le renouvellement des licences de spectacles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
19-125	M. PETTIER	DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION D'ELUS MUNICIPAUX A MARKTHEIDENFELD	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - FIXE la composition de la délégation d'élus municipaux qui le représentera lors des Journées Citoyennes organisées à Marktheidenfeld du 29 mai au 02 juin 2019 telle que proposée en séance ; - DÉCIDE la prise en charge pour les membres de la délégation du Conseil Municipal des frais de transport inhérents à cette rencontre, selon les modalités définies en séance ; - AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.
DOCUMENT SUR TABLE			
19-126	M. PERON	DEFICIT DE LA REGIE ALSH	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur, - EMET un avis favorable quant à la remise gracieuse, et ce, dans l'éventualité où les démarches auprès de Monsieur le Ministre chargé du Budget n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilités et subsidiairement à une remise gracieuse.
19-127	M. PERON	DEFICIT DE LA REGIE CAMPING	Après avoir délibéré, à 27 voix pour et 1 abstention (M. ENIZAN), le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur, - EMET un avis favorable quant à la remise gracieuse, et ce, dans l'éventualité où les démarches auprès de Monsieur le Ministre chargé du Budget n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilités et subsidiairement à une remise gracieuse.

Delphine DAVID,
Maire
Conseillère Régionale

